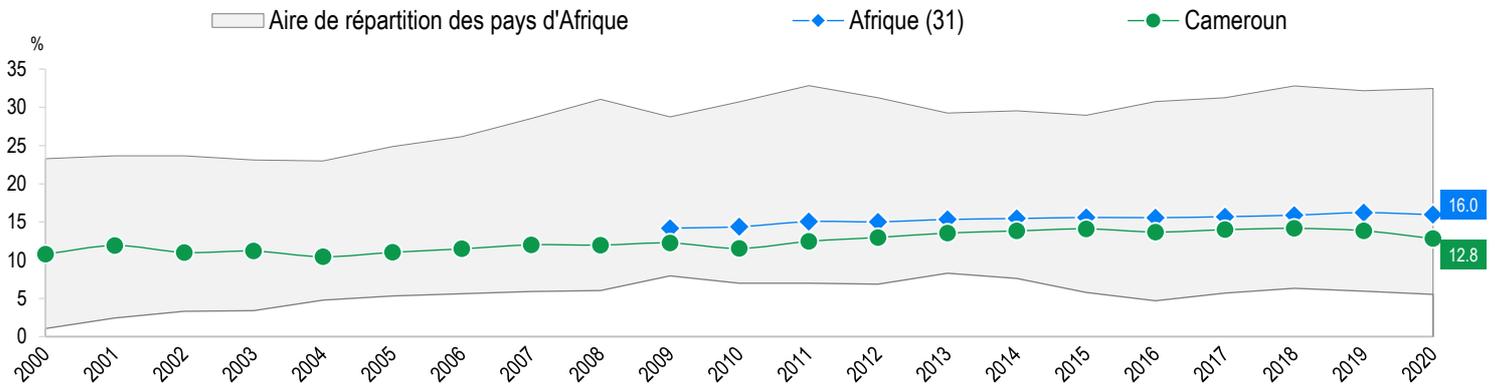


## Statistiques des recettes publiques en Afrique 2022 – Cameroun

### Recettes fiscales : ratio impôts/PIB

#### Recettes fiscales en % du PIB dans le temps

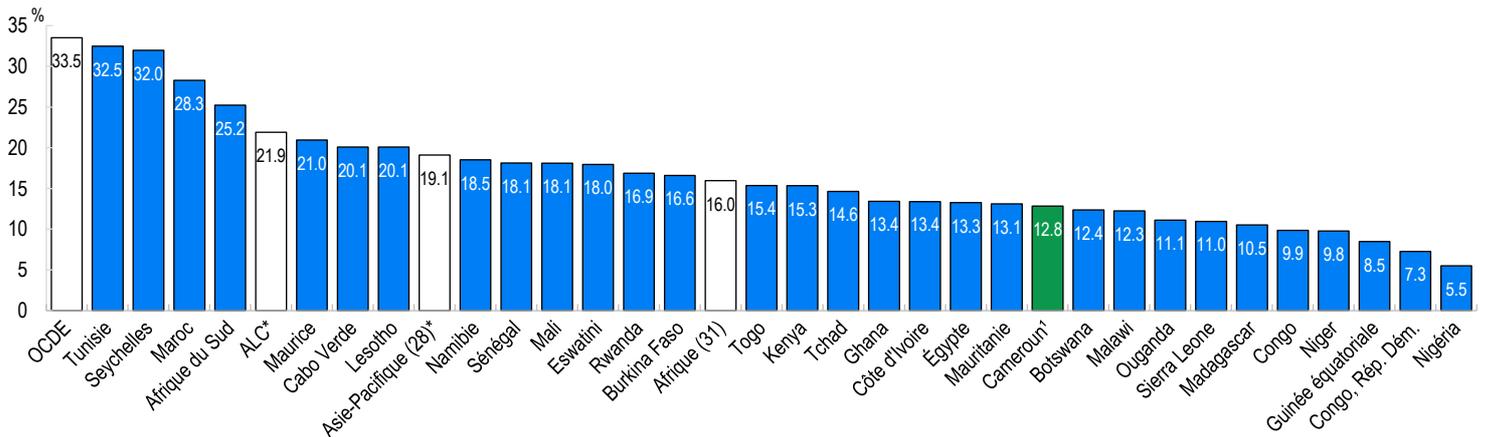
Le ratio impôts/PIB au Cameroun<sup>1</sup> a diminué de 1.1 points de pourcentage entre 2019 et 2020, passant de 13.9 % en 2019 à 12.8 % en 2020. En comparaison, la moyenne\* des 31 pays africains figurant dans la publication 2022 a diminué de 0.3 point de pourcentage sur la même période, et s'élevait à 16.0 % en 2020. Depuis 2010, la moyenne des 31 pays africains a augmenté de 1.6 point de pourcentage entre 2010 et 2020, passant de 14.4 % en 2010 à 16.0 % en 2020. Au cours de la même période, le ratio impôts/PIB au Cameroun a augmenté de 1.3 point de pourcentage de 11.5 % à 12.8 %. Le ratio impôts/PIB le plus élevé au Cameroun était de 14.2 % en 2018, et le ratio le plus bas était de 10.5 % en 2004.



\* La moyenne de l'Afrique (31) n'est pas disponible avant 2009 en raison de données manquantes dans certains pays. En 2009, elle est calculée sur la base des ratios impôts/PIB estimés pour le Tchad et le Nigeria cette année-là, car les données n'étaient pas disponibles avant 2010 dans ces pays.

#### Recettes fiscales en % du PIB, 2020

Le ratio impôts/PIB au Cameroun<sup>1</sup> en 2020 (12.8 %) était inférieur de 3.1 points de pourcentage à la moyenne des 31 pays d'Afrique figurant dans la publication 2022 (16.0 %).



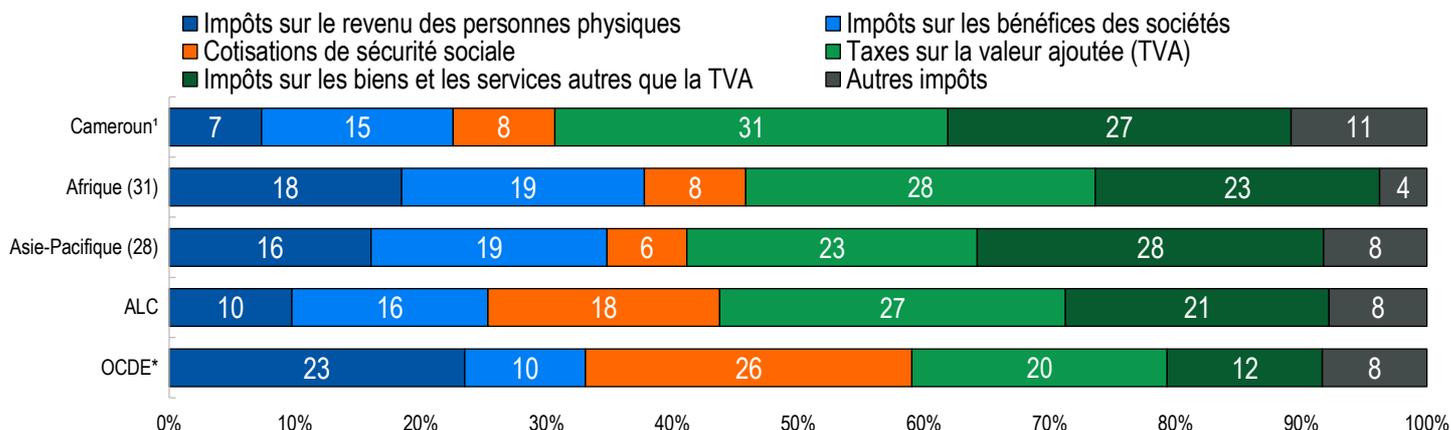
<sup>1</sup> Le ratio impôts/PIB du Cameroun comprend des chiffres partiels pour les cotisations de sécurité sociale en raison de la disponibilité des données.

\* Les moyennes de l'Amérique latine et des Caraïbes (ALC) et de l'Asie-Pacifique (28) font référence aux respectives publications de 2022 de ces régions. Pour plus d'informations, voir [oe.cd/revstatslac](http://oe.cd/revstatslac) et [oe.cd/revstatsap](http://oe.cd/revstatsap).

Dans la classification de l'OCDE, le terme « impôts » se limite aux versements obligatoires sans contrepartie aux administrations publiques. Les impôts sont sans contrepartie car les prestations fournies par les administrations aux contribuables ne sont pas normalement proportionnelles à leurs paiements. Les recettes non fiscales incluent toutes les autres recettes qui ne sont pas classifiées en tant qu'impôts. <http://www.oecd.org/fr/fiscalite/politiques-fiscales/ocde-classification-impots-guide-interpretation.pdf>

## Recettes fiscales : structure fiscale

La structure fiscale est mesurée par la part des principales catégories d'impôt dans le total des recettes fiscales. La principale source des recettes fiscales au Cameroun en 2020 provenait des taxes sur la valeur ajoutée (TVA) (31 %). La deuxième plus importante source des recettes fiscales en 2020 provenait des impôts sur les biens et les services autres que la TVA (27 %).



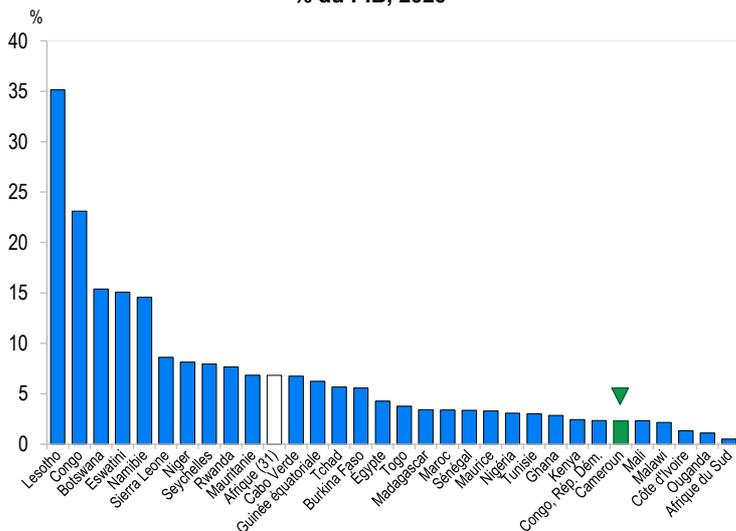
<sup>1</sup> Le ratio impôts/PIB du Cameroun comprend des chiffres partiels pour les cotisations de sécurité sociale en raison de la disponibilité des données.

\* Données de 2019 pour l'OCDE car les données de 2020 ne sont pas disponibles.

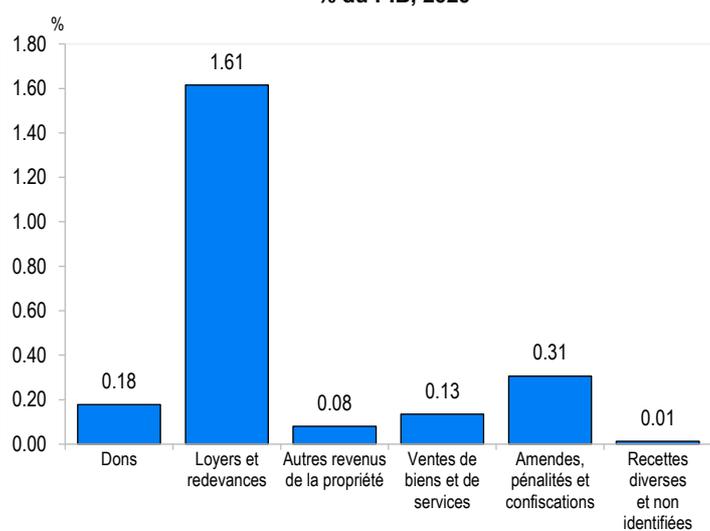
## Recettes non fiscales

En 2020, les recettes non fiscales du Cameroun représentaient 2.3 % du PIB et elles étaient inférieures à la moyenne des 31 pays africains (6.8 % du PIB). Les loyers et les redevances représentaient la plus grande part des recettes non fiscales au Cameroun en 2020, s'élevant à 1.6 % du PIB et 64.0 % des recettes non fiscales.

Total des recettes non fiscales  
% du PIB, 2020



Recettes non fiscales par catégorie au Cameroun  
% du PIB, 2020



Source : [Statistiques des recettes publiques en Afrique 2022](#)



La publication Statistiques des recettes publiques en Afrique est produite conjointement par l'ATAF, la CUA et l'OCDE, avec le soutien financier de l'UE. Elle contribue à la mise en œuvre de la phase II du Programme statistique panafricain, une initiative conjointe de l'UA et de l'UE. Pour plus d'informations, consultez : [oe.cd/revstatsafrica](http://oe.cd/revstatsafrica)